



Réunion de la commission éducation vie familiale, jeudi 17 mai 2018

Etaient présents : Urvassee Baguant, Virginie Durin, Mouhamadou Fall, Magali Grenouilleau, Jean-Louis Remouit

Etaient excusés : Ghislaine Abraham, Gisèle Aréna, Madeleine Bourguine, Anne-Marie Cadart, Monique Cautillon, Philippe de Combejean, Elia Losserand, Patricia Prestini, Jacqueline Ruault, Denis Scalliet

Une réunion de la commission vie familiale éducation s'est tenue jeudi 17 mai. L'ordre du jour était centré autour de l'organisation des mini-clubs sciences, projet initié en 2017

La réunion était consacrée à faire un point sur les avancées du projet, préparer l'expérimentation du mini-club et rédiger des outils d'intervention.

1. Présentation des « TD » (animations)

Les mini-clubs sciences proposent une cinquantaine d'animations au choix, portant sur des thématiques scientifiques diverses autour des mathématiques, de la physique, de la géométrie, des sciences du vivant, etc. Il a été proposé de constituer également une option « découverte » pour permettre aux enfants une première expérience plus générale des sciences et les aider à faire leur choix parmi les TD.

Une première liste, non-exhaustive (liste dite « économique » qui doit permettre la mise en place d'expérimentations), est présentée ci-dessous :

- fabrication de pompons en laine
- construction de polyèdres en origami 1
- construction de polyèdres en origami 2
- construction de polyèdres en origami 3
- construction de polyèdres en origami 4
- loi géométrique sur les polyèdres
- les couleurs
- coloriages 1
- coloriages 2
- surfaces et ruban de Moebius
- le soleil et la lune
- le cadran solaire
- les planètes
- les galaxies et les étoiles
- les bulles de savon
- la terre du sol à la loupe
- le vivant végétal
- le vivant animal
- la cuisson

- géométrie plane
- les illusions d'optique 1
- les illusions d'optique 2
- la corde à 13 nœuds 1
- la corde à 13 nœuds 2
- la corde à 13 nœuds 3
- découpage 1
- découpage 2
- construction 1
- construction 2
- décomposition d'une fleur
- architecture d'une branche d'arbre
- la pomme de terre et ses bourgeons
- la pomme de terre électrique
- les encres invisibles
- cartographie et trajet école-domicile : orientation
- cartographie et trajet école-domicile : distances
- décomposition d'un fruit (pomme, orange) et leur comparaison
- pavage du plan à l'aide de figures gauches
- pavage du plan à l'aide des 15 pentagones

2. Point sur le projet et lancement des expérimentations

En complément de cette liste et pour préciser les avancées du projet et les actions à venir :

- Cette liste n'est pas exhaustive : sont recensés ici ne nécessitant pas de financement (le matériel nécessaire pour celles-ci étant facilement accessible).
Nb : en comparaison les TD physique sont peu listés ci-hauts, ces derniers nécessitant un matériel plus coûteux.
- Un dossier de demande de subvention auprès des services de la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire a été déposé le 15 mars 2018, comme l'année dernière.
Afin de renforcer nos chances d'obtenir des financements, il est important de pouvoir lancer une première expérimentation qui nous permettra de montrer les avancées du projet.
- Le contexte : les nouvelles évolutions des rythmes scolaires (retour à la semaine de 4 jours désormais possible, disposition que les communes annoncent vouloir largement mettre en place l'année prochaine), le gouvernement qui travaille actuellement à un « plan mercredi » (dont le contenu et l'organisation ne nous sont pas encore connus), ouvrent des opportunités aux porteurs de projet comme nous qui souhaitent proposer des activités pédagogiques le mercredi matin.
- Le caractère à la fois pédagogique mais aussi ludique des mini-clubs en fait un projet transversal, de l'école au périscolaire. De ce fait, les mini-clubs sciences sont aussi un projet qui pourra être présenté dans le cadre d'une demande d'agrément auprès de l'Education nationale.
- Nous entrons dans la dernière année de notre contractualisation pluriannuelle avec la Cnaf, financeur des services périscolaires : nous aurons au second semestre à renouveler ce partenariat pour 5 ans, les mini-clubs sciences peuvent constituer un des axes de travail avec la Cnaf.

Lancement de l'expérimentation à Dreux :

L'association familiale de Dreux et ses environs est en discussion avec deux professeurs des écoles pour l'organisation d'un mini-club science. Les professeurs échangent actuellement avec les parents pour proposer cette activité.

Compte tenu de toutes les actualités de la rentrée 2018 et la nécessité d'y promouvoir notre projet, il a été décidé de lancer les premières animations avant la fin de l'année scolaire. Cette première expérience permettra de constituer les documents de promotion du projet : photos, témoignages, vidéos, évaluation... et les présenter ainsi à nos partenaires institutionnels.

Agenda :

Animation à Dreux (établissement scolaire) : fin juin

Session de formation des animateurs : le 18 septembre 2018 à Paris
(inscriptions : <http://familles-de-france.org/node/4608>)

3. Plateforme internet

<http://miniclubs.org/>

4. Charte de l'animateur, fiche bilan

CHARTE DE L'ANIMATEUR

L'animateur qui assure l'organisation d'un mini-club sciences au nom de Familles de France s'engage à respecter les valeurs et principes de notre association.

La présente charte permet d'encadrer la mission bénévole de l'animateur dans le cadre de notre activité mini-clubs sciences. Le non-respect de la présente charte pourra conduire interrompre la mission du bénévole.

Contact avec l'établissement

L'animateur appelle l'établissement **avant la première animation** afin de se présenter au directeur.

L'animateur est tenu de respecter le règlement de l'établissement et les consignes transmises par le directeur.

Pour la **première animation** l'animateur se présente 15 minutes à l'avance pour rencontrer la direction, transmettre ses coordonnées, prendre possession de la liste des enfants qui participeront à l'animation (nombre, noms, prénoms, âges), prendre connaissance du local d'activité, vérifier le matériel.

Assiduité et ponctualité

L'animateur s'engage à être présent pour assurer l'ensemble des animations prévues en accord avec l'établissement et définies par écrit dans la convention avec l'établissement. Il respecte scrupuleusement les horaires d'animation tels que prévus en accord avec l'établissement et définis par écrit dans la convention avec l'établissement.

En cas d'empêchement, qui ne peut être qu'exceptionnel et justifié, l'animateur prévient le président de l'association qui l'a missionné. Il ne prend aucune disposition pour trouver un remplacement sans l'accord préalable du président de l'association.

Afin d'assurer la promotion et le suivi du projet mini-club, l'animateur est présent autant que possible sur les grands événements associatifs (forum des associations par ex.).

Matériel

L'animateur veille à ce que le matériel soit correctement rangé après chaque séance.

Il est de sa responsabilité de lister le matériel avant l'animation, de contacter l'association qui l'a missionné si le matériel est insuffisant (en cas de besoin, s'il doit acheter des produits ou fournitures, il prend soin d'en garder facture pour être à même ensuite de demander le

remboursement de ses frais).

Lieu d'animation

L'animateur organise le mini-club dans l'espace indiqué par le directeur d'établissement. Le local doit être laissé propre et rangé après l'animation. L'animateur est responsable des enfants pendant l'animation, de l'accueil à leur remise au responsable d'établissement ou aux parents.

Discipline

Si l'animateur est confronté à des problèmes de comportement, il doit se rapprocher du directeur afin de définir l'attitude à adopter avec le.s enfant.s ne respectant pas les règles.

Sécurité

L'animateur s'informe auprès du directeur de l'établissement des règles de sécurité et doit connaître les procédures en cas d'évacuation.

Il veille à la sécurité des enfants en leur énonçant clairement les règles de manipulation, de sécurité, de comportement.

Accidents

L'établissement a à disposition les coordonnées des représentants légaux de chaque enfant et les numéros d'urgence : l'animateur confirme auprès du directeur que ces informations soient bien accessibles.

En cas d'accident :

- le directeur est présent : l'animateur se rapproche de lui
- le directeur est absent : l'animateur se rapproche du personnel de l'établissement. Il compose les numéros d'urgence si nécessaire. Il remplit un rapport circonstancié de l'accident à l'intention du directeur d'établissement et du président de l'association. Quelle que soit la gravité de l'accident, l'animateur en rend compte aux parents.

Comportement

L'animateur est un référent adulte pour les enfants, il a valeur d'exemple. Il se présente donc devant les enfants dans une tenue et une hygiène correcte.

L'animateur s'adresse aux enfants dans un langage adéquat et adopte une attitude et un comportement responsables.

- L'animateur n'utilise jamais de violence
- Il n'utilise pas son téléphone portable durant sa présence dans l'établissement
- Aucun document n'est transmis aux familles sans l'accord préalable du directeur ou de l'association
- Il est formellement interdit de photographier ou filmer les enfants
- Il ne prend aucune disposition concernant les modalités et le règlement financiers entre l'établissement et l'association

Fonctionnement de l'animation

Avant de commencer :

1. L'animateur rassemble les enfants dans le calme
2. L'animateur fait l'appel (en cas d'absence il s'informe pourquoi et signale immédiatement l'absence de l'enfant au directeur de l'établissement)
3. Il dirige les enfants vers leur espace d'activité dans l'ordre et le calme

L'animation :

1. L'animateur présente le programme des expériences que vont mener les enfants
2. L'animateur présente les outils et objets à manipuler

3. Il énonce les règles de conduite et de comportement dès le début de l'animation et s'y tient tout au long des séances (en cas de non-respect des règles de sécurité l'enfant ne doit plus manipuler le matériel et est sanctionné en rôle d'observateur pour le reste du TD)

Durée des TD : 10 à 20 minutes d'explications qui auront été préalablement préparées par l'animateur ; 30 à 40 minutes d'expérience et de manipulation.

L'animateur suit le programme d'animation tel que décrit dans les fiches à cet effet par Familles de France. Il ne doit pas utiliser d'autre matériel pédagogique que celui fourni à cet effet dans sa « mallette ».

En fin d'animation :

1. 5 minutes avant l'horaire de fin l'animateur clos l'animation et organise le rangement du matériel et de la salle
2. l'animateur accompagne les enfants dans le calme et les remet aux responsables (parents, direction d'établissement)
3. L'animateur retranscrit son compte rendu d'animation à l'aide de la fiche bilan fournie et disponible sur l'intranet (TD suivis, présences et absences, état d'avancé des expérience...)

Signature de l'association

Signature de l'animateur

FICHE BILAN

NOM DE L'ANIMATEUR :

INTERVENANT POUR L'ASSOCIATION :

REF. TD :

DATE D'INTERVENTION :

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT :

Liste de présence

Nom de l'enfant	Présent	Absent

1. très satisfaisant 2. Satisfaisant 3. Moyen 4. Insatisfaisant 5. très insatisfaisant

	1	2	3	4	5
Organisation					
Soutien apporté par la fédération nationale Familles de France					
Relations avec l'association organisatrice					
Relations avec l'établissement d'intervention					
Disponibilité et contenu du matériel d'intervention (mallette)					
Temps suffisant d'installation de l'animation					
Situation, aménagement et ergonomie de la salle					
Animation					
Facilité de prise en main du module d'animation					
Clarté du descriptif d'animation					
Matériel proposé pour l'animation					
Temps d'intervention suffisant pour réaliser le module					
% effectué du déroulé du TD					

Commentaires
Echanges avec les enfants
Echanges avec l'établissement
Echanges avec les parents
Améliorations possibles (autres idées d'expériences, idées d'enfants...)

Autres outils :

- Chaque animation sera présentée à l'aide d'une fiche descriptive (matériel nécessaire, déroulé, durée, conseils de sécurité...). L'ensemble des animations, leur contenu, pourra être édité, à compte d'auteur, sous forme de brochure et devra être protégé afin de nous en assurer la propriété.
- Remise en fin de séance d'un badge et d'un diplôme à chaque enfant